



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle



Évry, le 26 mai 2015

## INVITATION PRESSE

Bilan de la délinquance sur l'ensemble du département pour l'année 2014  
et les quatre premiers mois de l'année 2015

Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne, et Monsieur Eric LALLEMENT, Procureur de la République, vous prient de bien vouloir assister à la présentation du bilan de la délinquance essonniennne en 2014 ainsi qu'un point sur les quatre premiers mois de 2015 qui se déroulera :

**Le jeudi 28 mai 2015 à 9h30  
au cabinet du Préfet.**

Pleinement impliqués dans la lutte contre la délinquance, les forces de sécurité en Essonne maintiendront et accentueront leurs efforts sur la lutte contre les cambriolages, les vols avec violences et la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Par ailleurs, en 2014, 33 personnes ont été tuées sur les routes essonniennes contre 29 en 2013. C'est pourquoi, l'objectif de la réduction par deux du nombre de tués sur les routes d'ici 2020 demeure, la mobilisation de tous est indispensable.

*À cette occasion, un dossier de presse vous sera remis.*

*Merci de vous accréditer auprès du Bureau de la Communication Interministérielle  
au 01 69 91 90 54 / 90 37 ou 90 36 avant le 27 mai 2015 (16h00)*

### Contact presse

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tél. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tél. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nadiege.joly@essonne.gouv.fr](mailto:nadiege.joly@essonne.gouv.fr)  
Carine COQUELIN, Assistante Bureau de la communication interministérielle  
Tél : 01 69 91 91 36 – Fax : 01 69 91 96 68 – courriel [carine.coquelin@essonne.gouv.fr](mailto:carine.coquelin@essonne.gouv.fr)

@PREFECTURE91



**Bilan de la délinquance en 2014  
et des premiers mois de 2015**

Jeudi 28 mai 2015  
à 9h30



## Bilan de la délinquance sur le département de l'Essonne en 2014 et les premiers mois de l'année 2015

### ANNEE 2014

A - Sécurité routière.....	1
B – Chiffres de la délinquance en 2014.....	2
C – Les résultats de l'activité de la police judiciaire.....	3
D – Les résultats de l'activité du groupement d'intervention régional.....	6
E – Les résultats de l'activité des services de la Direction départementale de la police aux frontières.....	6
F – Point de situation relatif à l'armement des polices municipales.....	7
G – Bilan de la délinquance sur les ZSP en Essonne.....	8
H – Bilan de la vidéo-protection en Essonne.....	9

### LES PREMIERS MOIS DE 2015

A – Sécurité routière.....	10
B – Chiffres de la délinquance.....	10
C – Délinquance sur les ZSP.....	11

Réponses judiciaires à la délinquance dans le département de l'Essonne  
Tribunal de grande instance d'Évry  
(pages 12 et suivantes)

# Bilan de la délinquance sur le département de l'Essonne en 2014 et les premiers mois de l'année 2015

\*\*\*\*\*

## ANNEE 2014

### A Sécurité routière

L'étude de l'accidentologie 2014 (données provisoires) effectuée par l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR) montre une hausse de plus de 9 % d'accidents corporels (1413 pour 2014 contre 1297 accidents corporels en 2013) ainsi qu'une augmentation du nombre de tués de 13,7% (33 tués en 2014) mais une diminution par rapport à 2012 (46 tués). Le nombre de blessés est également en augmentation de 9% (1741 blessés en 2014 contre 1591 blessés en 2013).

En Essonne, la répartition par usagers tués en 2014 concerne : 10 piétons, 2 vélos, 7 deux-roues motorisés (dont 1 cyclomoteur et 6 motos) ainsi que 14 véhicules légers.

Dans l'ordre, les tranches d'âge des tuées les plus touchées concerne les 45-64 ans puis les 65 ans ainsi que les 25-44 ans. Il est à noter également que le nord du territoire est plus accidenté que le sud.

À ce jour, les forces de l'ordre sont dotées de plusieurs équipements de contrôle sanction automatisé :

- 28 équipements fixes non discriminants,
- 4 équipements fixes discriminants (VL/PL)
- 2 zones ETVM (vitesse moyenne) mises en production en août 2014,
- 13 Radars franchissements de feu rouge,
- 21 radars embarqués (véhicules stationnés sur le bas-côté),
- 19 radars mobiles (véhicules circulant dans le flux de circulation).

L'étude des relevés d'infractions révèle au 6 janvier 2015 :

- 477 964 infractions constatées par les radars fixes,
- 137 123 infractions constatées par les radars embarqués (véhicule stationné sur le côté),
- 33 874 infractions constatées par les radars mobiles (véhicule dans le flux de circulation).

Le comportement de l'utilisateur reste la principale cause des accidents mortels sur la route en Essonne. Toutefois, on observe par rapport à 2013 que 92% des infractions relevées sont des excès de vitesse de moins de 20 km/h.

Cette année 2014 concerne également la réalisation d'études d'équipement de Terrain Passage à Niveau (ETPN). Le déploiement de ces équipements est programmé pour l'année 2015.

Au-delà du suivi statistique et des contrôles, l'État veillera tout particulièrement à poursuivre et accentuer les actions de prévention en matière de sécurité routière en 2015.



## **B Chiffres de la délinquance en 2014**

### **1 Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)**

Les AVIP incluent les violences physiques, sexuelles et menaces de violences. Ce type de délinquance sont en augmentation en zone police, passant de 9 508 en 2013 à 9 890 en 2014 soit 382 faits en plus. Cette évolution s'explique par la hausse des violences physiques non crapuleuses et les menaces de violences. Parallèlement, le taux d'élucidation a progressé de plus 5,4%, il est à 54,25%. La gendarmerie a enregistré une hausse de 1,7%, correspondant à 33 faits supplémentaires. Toutefois, ces chiffres sont vraiment à relativiser, de nombreux agissements naguère passés sous silence étant aujourd'hui judiciairisés. Le groupement de l'Essonne a connu une forte augmentation des affaires élucidées en matière d'AVIP puisque que le taux s'élève à 80,86 % pour l'année 2014, soit plus de 7 points.

### **2 Les atteintes aux biens**

#### **a/ Les cambriolages**

En zone police, on constate en 2014 que les efforts engagés ont inversé la tendance et porté leur fruit par rapport aux années précédentes :

En 2012 : + 8,19 %

En 2013 : + 2,46 %

En 2014 : - 5,27 %

Parallèlement, les résultats obtenus en 2014 sont plus que satisfaisants : les interpellations ont augmenté de 32,08% soit 737 cambrioleurs interpellés contre 558 l'an passé, soit 179 mis en cause en plus.

Le groupement de gendarmerie constate une décélération tout aussi nette dans le domaine des cambriolages, tous index, soit 19,81 % (1810 faits). Ce ralentissement est le fruit de l'investissement des unités (Brigade Territoriale Autonome, Communauté de brigade, Groupe d'enquête contre les cambriolages) dans la lutte contre les cambriolages associée à l'implication collective des élus et de la population, à laquelle s'ajoute une meilleure prise en compte de la criminalistique.

#### **b/ Vols à main armée (VAMA)**

Concernant la DDSP, les vols à main armée ont sensiblement diminué de 17,58 % passant de 136 en 2014 à 165 faits en 2013. Le taux d'élucidation est passé de 11,52% en 2013 à **22,06 % en 2014 avec une augmentation des faits élucidés de 57,89 %** (soit 30 faits contre 19 l'an passé). 60 mis en cause ont été interpellés et plusieurs belles affaires ont été réalisées peu de temps après la commission des faits, grâce à la réactivité des unités de voie publique. L'analyse de cette catégorie d'infraction permet de constater que les établissements financiers et les transports de fonds ne sont quasiment plus impactés. La plupart des faits sont des vols à main armée dits de proximité commis principalement au préjudice d'établissements commerciaux de type discount et contre les particuliers sur la voie publique pour leur dérober leur véhicule ou la recette de leur commerce. Quant aux faits contre les bijouteries, ils sont passé de 8 en 2013 à zéro en 2014.

Les services de gendarmerie constatent une légère hausse des VAMA, en effet si en 2013, 29 faits étaient recensés, en 2014, ils ne sont qu'au nombre de 51.

### **3 Les violences urbaines**

La stratégie mise en place par la police consiste à prioriser l'intervention des effectifs locaux et territoriaux.

Au plan départemental, on note une baisse des violences urbaines de 3,15 % soit 1445 faits contre 1492 l'an passé. Cette baisse est notamment constatée au niveau des incendies de véhicules (-13,90%), des incendies de poubelles (-12,30%) et des jets de projectiles (-16,25%). Il convient de noter que la lutte menée contre la mécanique sauvage dans les quartiers sensibles qui se traduit par l'enlèvement des véhicules épaves ou en infraction au stationnement contribue à la baisse des incendies de véhicules.

### **4 La lutte contre les stupéfiants**

La lutte contre les stupéfiants demeure un objectif prioritaire de la DDSP. Au titre de l'année 2014 :

- 3207 infractions ont été constatées pour consommation de drogue
- 166 infractions ont été constatées pour usage -revente
- 79 faits de trafics ont été relevés

Sur l'année 2014, les différents services de la DDSP ont saisi les quantités de drogues suivantes :

- 117 kg de résine de cannabis
- 22 kg d'herbe de cannabis
- 30 kg de cocaïne
- 543 plants de cannabis
- 29 cachets d'ecstasy
- et quelques petites quantités d'héroïne et de crack.

Pour la DDSP 91, le montant des saisies des avoirs criminels s'élève à plus de 2 millions d'euros (2 044 955 euros).

En gendarmerie, on note une augmentation des infractions liées aux trafics sur les stupéfiants (+ 22,47 %, soit +20 faits) ainsi qu'une augmentation des infractions liées à l'usage de stupéfiants (+ 28,12%, soit 215 faits de plus). Ces résultats sont le fruit du travail de terrain de tous les acteurs de la gendarmerie essonnoise qui s'attachent à démanteler ces micro-réseaux qui se développent localement, gangrènent certaines cités et favorisent une délinquance d'appropriation.

### **5 Escroqueries et infractions économiques et financières**

En zone gendarmerie, les infractions économiques et financières (EIEF) voient leur nombre augmenter de 2,4% (+34 faits).

## **C Les résultats de l'activité de la police judiciaire (PJ)**

La PJ a traité 11 affaires en 2014 dont cinq l'ont été d'initiative. Sept ont été élucidées. Elles ont donné lieu à 21 gardes à vue, 14 écrous, 3 contrôles judiciaires, 1 convocation par Officier de Police Judiciaire : 297 kg de cannabis et 10 kg de cocaïne ont été saisis.

En matière de saisies d'avoirs criminels le service a battu des records cette année en saisissant pour plus de 6 millions d'euros d'avoirs criminels en collaboration avec le GIR de l'Essonne, et ce sur seulement huit affaires différentes.



### Quelques faits marquants :

#### **Escroquerie en bande organisée, fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale.**

La DRPJ de Versailles en co-saisine avec le GIR de l'Essonne, était saisie sur commission rogatoire d'un juge d'Instruction au TGI d'Évry d'une plainte avec constitution de partie civile de la banque LCL pour des faits d'escroquerie en bande organisée commis avec la complicité d'un ancien employé des agences LCL de RIS-ORANGIS et de SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS (91). Les recherches préalables effectuées par les enquêteurs de la PJ en étroite collaboration avec le GIR de l'Essonne, permettaient de confirmer le mécanisme de l'escroquerie mis en place avec la complicité de l'employé indélicat qui avait transmis dans les dossiers, des justificatifs de revenus faux ou falsifiés permettant ainsi aux demandeurs d'obtenir des prêts avantageux sur la base de dossiers tronqués.

L'étude de plus de 300 comptes bancaires appartenant aux suspects, diligentée par le GIR de l'Essonne, montrait que les mis en cause bénéficiaient souvent de revenus réels bien supérieurs aux revenus déclarés, mettant à jour une opération de blanchiment de fraude fiscale et sociale.

Ces revenus minorés avaient permis à certains bénéficiaires de percevoir des allocations de la CAF auxquelles normalement ils ne pouvaient avoir droit. Ce stratagème a permis à plus d'une soixantaine d'individus, épouses comprises, exclusivement issus de la communauté kurde, d'investir dans l'immobilier en région parisienne.

Le montant du blanchiment de la fraude fiscale établi par le GIR s'élève à plus de 4 millions d'euros et à 800 000 euros d'indus pour la CAF. Quant au préjudice potentiel pour la banque, victime d'escroqueries, il s'élève à environ 9 millions d'euros. A cours des opérations, étalées sur deux semaines seront découverts 5,2 kilos de bijoux en or 22 carats déposés dans 9 coffres-forts distincts. La valeur totale estimée des bijoux s'élève à 209 680 euros, une assurance-vie contenant 72 900 euros ainsi que 57 555 euros en numéraire seront saisies. 52 personnes ont été déférées devant le Juge d'Instruction et ont été placées sous contrôle judiciaire après notification de leur mis en examen.

Quant aux biens immobiliers acquis par les mis en cause, au nombre de 39 plus 2 SCI, ils ont fait l'objet d'ordonnances de saisies pénales et ont été enregistrés par l'AGRASC.

Une fiche-action a été transmise au CODAF de l'Essonne en vue d'informer les organismes sociaux victimes (CAF, Urssaf, CPAM, pôle emploi), dans le cadre de la lutte contre la fraude.

58 personnes interpellées et placées en garde à vue dans le cadre de ce dossier. Tous les mis en cause seront mis en examen par le Juge d'Instruction dont 55 d'entre eux qui seront placés sous contrôle judiciaire. Les avoirs criminels saisis au cours des diverses opérations sont répartis comme suit :

- Numéraire : 58 440 euros
- 1 ASSURANCE VIE : 72 900 euros
- 1 compte bancaire de dépôt : 77 560 euros
- 18 paires de lunettes d'une valeur de : 3000 euros (remboursées par la CPAM)
- 5,242 KG DE BIJOUX EN OR ÉVALUÉS : 209 680 EUROS
- 7 biens immobiliers dont un terrain (saisies de juillet 2014), total estimé à : 1 143 000 euros
- 26 biens immobiliers dont un terrain (saisies de août 2014), le total estimé à : 3 932 500 euros
- 8 biens immobiliers dont 4 appartenant à des SCI (saisies de septembre 2014), le tout estimé à 5 325 000 euros

## **Partenariat avec la Gendarmerie nationale - Brigade de Recherches de PALAISEAU – Fraudes aux prestations sociales (CPAM et Urssaf) et travail dissimulé**

Dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et le travail dissimulé, le GIR de l'Essonne est intervenu en co-saisine de la BR de Palaiseau aux fins de mettre un terme aux agissements d'un escroc aux prestations sociales. Le mis en cause, de nationalité Roumaine, était en arrêt maladie depuis 2009 alors que dans le même temps, il exerçait une activité d'auto-entrepreneur de réparations de pièces automobiles via Internet. Il utilisait son numéro de RCS pour vendre sur le Net de grandes quantités de pièces autos, sans aucune déclaration de cette activité à l'URSSAF. Quant aux prestations versées indûment par la CPAM, elles s'élevaient à 80 000 euros.

Lors de l'intervention de la BR et du GIR, seront saisis un véhicule de marque estimé à 14 000 euros, une somme en espèce de 7 400 euros et la saisie d'un compte bancaire sur lequel était déposés 900 euros. Le couple de mis en cause a été remis en liberté à l'issue de leur garde à vue avec COPJ chacun en ce qui le concerne. Résultat global : 22 300 euros d'avoirs criminels saisis

## **Partenariat avec la Sûreté Départementale de l'Essonne**

### **Escroquerie en bande organisée, non justification de ressources, association de malfaiteurs et blanchiment de fonds.**

Courant 2013, la sûreté départementale de l'Essonne mettait à jour une bande organisée de malfaiteurs ayant pour vocation la commission d'escroqueries. Le préjudice portait sur plusieurs centaines de milliers d'euros. L'enquête permettait de déterminer que l'un des mis en cause, membre d'une famille défavorablement connue du quartier de la Grande Borne à Grigny et possédant un bar à chicha sur la place de la Treille, était à la tête de divers trafics sur ce quartier très sensible.

Les enquêteurs du GIR de l'Essonne, co-saisis, menaient alors de nombreuses investigations financières qui mettaient en exergue le fait que l'ensemble des membres de la famille vivait et investissait bien au-delà de ses ressources officielles. Les parents, qui n'avaient pour seuls revenus déclarés que 1400 euros, avaient acquis un pavillon en Seine et marne, d'une valeur de 250 000 euros, achetant dans le même temps une voiture haut de gamme en Allemagne, tout en étant titulaires de comptes bancaires en France alimentés à hauteur de 150 000 euros environ.

Distinctement de la procédure d'escroqueries en bande organisée, une procédure était alors ouverte en préliminaire pour non justification de ressources, blanchiment et association de malfaiteurs. Des surveillances techniques étaient réalisées et démontraient d'une part que le père de la fratrie était le véritable chef mafieux de la famille et qu'en compagnie de sa femme ils détenaient des biens au Maroc où ils envoyaient de l'argent et où ils investissaient dans l'immobilier.

Lors de l'intervention 6 personnes seront interpellées, les parents et leurs quatre fils et des biens liés au train de vie de ce réseau de délinquants seront saisis dont : 482 gr de bijoux en or évalués à 24 100 euros le tout, un quad estimé à 10 000 euros, un réfrigérateur américain tout neuf estimé à 1 300 euros, du numéraire à hauteur de 10 275 euros, trois comptes bancaires contenant 63 407 euros et un pavillon estimé à 238 000 euro. Quant aux mis en cause ils ont été tous placés en examen et sous contrôle judiciaire à l'issue de leur garde à vue. Bilan total des avoirs criminels saisis : 349 782 euros. Une commission rogatoire internationale a été délivrée en vue de poursuivre les investigations et de saisir deux biens immobiliers en France, un fonds de commerce et un bien au Maroc. Les perspectives de saisies s'élèvent à un demi million d'euros environ.



## **D Les résultats de l'activité du groupement d'intervention régional (GIR)**

Le bilan 2014 de l'activité du GIR de l'Essonne, confirme, pour la septième année consécutive, la progression des saisies d'avoirs criminels et l'enracinement de ce service dans la lutte contre l'économie souterraine. Sur les interventions, elles ont été moins nombreuses que l'an passé avec 32 opérations en 2013 contre 41 opérations en 2013. Cependant celles-ci sont de plus en plus ciblées et de nature à ébranler davantage l'économie souterraine.

La valeur globale des avoires criminels saisis pénalement a considérablement augmenté passant de 8 224 410 millions euros en 2013 à 13 363 743 euros en 2014, soit une progression de 38,49 %.

Les opérations de contrôle dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-fraude (CODAF) ou assimilées étaient au nombre de 14 pour l'année 2013 contre 6 en 2012.

Ces opérations conformes au plan de lutte antifraude de la Délégation Nationale de Lutte contre les Fraudes (DNLF) et aux instructions du DGPN, ont permis aux effectifs du GIR 91, par une approche transversale avec nos partenaires de l'URSSAF, de la DDPP, de la Douane, de la DDPAF, de la CPAM et de la CAF, d'identifier et de réprimer plus largement un nombre varié d'infractions de toutes natures : travail dissimulé par dissimulation de salariés ou d'activité, infractions liées à la consommation et à la concurrence, infractions douanières et fiscales, infractions à l'environnement et fraudes sociales.

Le montant total des avoires criminels saisis en ZSP s'élève à 2 145 226 euros. Il concerne six démantèlements de trafic en tous genres, avec les services de Sécurité Publique, de Gendarmerie et de Police Judiciaire.

## **E Les résultats de l'activité des services de la Direction départementale de la Police aux Frontières**

Les collaborations entre les services de l'État ont menées à la résolution des affaires suivantes en 2014 :

Avril 2014 : Le démantèlement d'un réseau d'obtention induue de prestations à caractère social et de fourniture de faux documents.

Ce réseau permettait de faire percevoir le revenu social d'activité (RSA) à des ressortissants étrangers usant d'identités françaises d'emprunt.

22 cartes nationales d'identité contrefaites avaient été saisies dans cette affaire. Le montant des prestations indûment perçues s'élevait à 75 000 euros.

Une excellente réponse judiciaire avait été obtenue dans ce dossier pour lequel l'auteur principal a été condamné par le TGI d'Évry à 3 ans d'emprisonnement ferme.

Ce dossier avait été mené à bien grâce à une excellente collaboration avec le service de la CAF de l'Essonne.

Septembre 2014 : le démantèlement d'une structure d'aide au séjour permettant à des ressortissants étrangers d'obtenir leur régularisation sur la base de faux dossiers montés de toutes pièces.

En s'appuyant sur la circulaire du 28 novembre 2012 permettant la régularisation par le travail, l'organisateur de ce réseau qui se faisait passer faussement pour avocat, promettait des titres de résident à des personnes en situation irrégulière.

Une dizaine de personnes co-auteurs de ce réseau qui sévissait essentiellement sur le département de l'Essonne étaient interpellées. 53 dossiers constitués de faux certificats d'embauche, fausses fiches de paie, faux justificatifs de domiciliation étaient bloqués. Une somme de 158 000 euros provenant de la mise en place de ce trafic était saisie sur les comptes de l'auteur principal qui était sur le point d'étendre son trafic sur d'autres départements franciliens.

Ce dossier avait été mené à bien grâce à une excellente coopération avec le bureau du séjour des étrangers de la Préfecture de l'Essonne.

## **F - POINT DE SITUATION RELATIF À L'ARMEMENT DES POLICES MUNICIPALES**

Le régime de l'armement des agents de police municipale est strictement encadré par le décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013 (...) relatif à l'armement des agents de police municipale. C'est une réglementation d'armement adaptée, proportionnée aux compétences d'attribution de ces agents et facultatif, subordonné à la signature d'une convention de coordination entre le maire et le préfet, après avis du procureur de la république.

À ce jour, 59 conventions ont été signées en Essonne.

En Essonne, 77 communes sont dotées d'une police municipale, dont la taille varie entre moins de 5 agents (50 PM sont concernées par cette configuration) et plus de 5 agents (27 PM dont la plus importante d'entre elle Évry dotée de 50 agents).

Globalement, le département essonnien compte près de 405 policiers municipaux, dont 355 sont armés, principalement d'armes de catégorie D, catégories B et C étant soumises à formations (cf. circulaire adressée aux maires le 13 janvier 2009).

Onze communes sont dotées de revolver (catégorie B), quatre communes de P.I.E. (catégorie B), dix communes de flash-ball (catégories B et C)

Eût égard aux derniers actes terroristes, l'attention des maires a été encore récemment appelée sur l'exigence de planification de l'engagement de leurs polices municipales dans les missions de sécurité, et la nécessité de travailler en étroite liaison avec les forces de l'ordre (Police Nationale et Gendarmerie), notamment dans le cadre des conventions de coordination entre ces dernières et les Maires.

## **G Bilan de la délinquance sur les zones de sécurité prioritaires en Essonne**

### **1/ LA ZSP GRIGNY**

La délinquance de voie publique a baissé de 20,20% passant de 807 faits en 2013 à 644 en 2014. Les AVIP ont enregistré une forte baisse de 30,12% passant de 488 faits en 2013 à 341 faits en 2014.

#### **Les points importants**

- **Baisse significative de 77% des vols à main armée :**  
Ils passent de 13 faits commis en 2013 à 3 faits en 2014

- **Baisse de 39% des vols avec violences :**  
Essentiellement dû à la diminution des vols à la portière perpétrés à la Grande Borne et surtout des vols avec violences commis à Grigny II sur les usagers de la gare et aux abords des établissements scolaires sur les jeunes victimes.

- **La lutte contre les stupéfiants s'inscrit dans la continuité de 2012 et 2013.** Le trafic de stupéfiants présent sur la ZSP et plus principalement sur le quartier de la Grande Borne s'opère en majeure partie dans les halls d'immeubles. Les nombreuses opérations de parties communes ont contribué efficacement à lutter contre les stupéfiants.

**Les saisies de stupéfiants en 2014 : 56 kg de résine de cannabis, 203 grammes d'herbe de cannabis, 155 grammes de cocaïne et 9335 euros d'avoirs criminels.**

- **Baisse de 54,24% des cambriolages :**  
177 faits commis en 2013 contre 81 faits en 2014.

- **Baisse de 17,76% des faits de violences urbaines :**  
152 faits en 2013 contre 125 faits en 2014 et notamment une baisse marquée des jets de projectiles. Le quartier de Grigny II a enregistré une baisse de 50% des faits de violences urbaines.

### **2/ LA ZSP DES TARTERETS**

La délinquance générale enregistre une baisse de 8,26% soit 711 faits commis en 2014 contre 775 en 2013.

#### **Les points importants**

- **Baisse des AVIP de 7,14% passant de 224 faits en 2013 à 208 en 2014**

- **Baisse des vols à main armée –un seul fait commis en 2014 contre 3 en 2013**

- **Baisse de 7,61% des vols avec violences** qui sont passés de 92 faits en 2013 à 85 en 2014. La présence accrue des effectifs de la BST et de la BAC aux abords de la gare explique ce bon résultat.

- **La lutte contre les stupéfiants s'est poursuivie en 2014** avec un renforcement des opérations de sécurisation dans les parties communes des immeubles recensés comme points de deals.

- **Baisse de 17,44% des violences urbaines** passant de 86 faits à 71 faits. Cette diminution est due notamment à une baisse des véhicules brûlés – 58,54 % (soit 17 en 2014 contre 41 en 2013).



## H Bilan de la vidéo-protection en Essonne

Au cours de l'année 2014, 464 dossiers ont été présentés lors des sept commissions départementales annuelles pour émettre un avis favorable sur 459 demandes dont 21 communes et 2 dans les communautés d'agglomération de Seine Essonne et Les portes de l'Essonne.

Le déploiement des systèmes de vidéoprotection dans l'espace public permet à 82 communes et à 2 communautés d'agglomération de bénéficier d'autorisations :

- Nouvelles communes : Igny (7 ext, 7VP), Arpajon (8VP), Janvry (+5 ext, La femme-mairie), Gif-sur-Yvette (12 int, chateau et parking Val Fleury), Villejust (9 caméras VP), Viry-Châtillon (3 caméras nomades, sur 2 périmètres pour 6 mois).

- CALPE: 73 VP (Athis-Mons: 37 VP, Juvisy sur Orge: 25 VP, Paray Vieille Poste: 11 VP)

- CASE: raccordement des 2 dernières communes : St Germain les Corbeil (26VP), Soisy sur Seine (28VP), augmentation du nombre de caméras sur les 3 autres communes (Corbeil-Essonne: +28 VP, Le Coudray-Montceau: + 8VP, Etiolles: +5 caméras), raccordement des bâtiments communautaires

Des conventions communales de déport ont été signées sur les communes suivantes : Epinay sur Orge et Massy.

Les premiers contrôles de systèmes de vidéoprotection par les forces de l'ordre (10 en zone police, 6 en zone gendarmerie) ont été réalisés. La synthèse a été présentée à la commission départementale de vidéoprotection du 27 janvier 2015.

La SNCF poursuit son programme d'équipement des gares ( Arpajon, St Michel sur Orge, Egly, la Norville' Saint Geramin les Arpajon, Étampes, Ste généviève des bois).

L'Essonne compte à ce jour (communes, EPCI, administration d'Etat, et commerces) environ 25 734 caméras autorisées.

## LES PREMIERS MOIS DE 2015

### A Sécurité routière

Voir les statistiques en annexe

### B Chiffres de la délinquance

*En zone gendarmerie, on constate :*

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique

1975 faits +1,70 %(+33 faits)

Taux d'élucidation 80,86 % (+7 points) ;

- Atteintes aux biens

10518 faits -5%(-553 faits)

Taux d'élucidation 15,59 %(+3,2 points) ;

- Escroqueries, infractions économiques et financières

1429 faits +2,44 % (+34 faits)

Taux d'élucidation 69,91 %(-32,89 points).

*En zone police, la lutte contre les vols à main armée, contre les stupéfiants, les stupéfiants et les vols de voiture se poursuit. Plusieurs actions ont été menées ont conduit les malfaiteurs en détention provisoire, placés sous contrôles judiciaires.*

Notamment, en janvier, lors d'une intervention commune avec les suretés départementales des départements voisins dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, il a été procédé à l'interpellation de dix individus pour vols par effraction en bande organisée et recels de vols. Ils ont été mis en cause impliqués dans 55 cambriolages.

## **C Délinquance sur les zones de sécurité prioritaires en Essonne**

### ZSP GRIGNY II – LA GRANDE BORNE

**La délinquance de voie publique** enregistre une nette baisse de **24,58%** passant de 179 faits commis en 2014 contre 135 en 2015

- Un seul fait de tentative de vol à main armée enregistré
- Baisse de 42,86% des vols avec violences
- Lutte contre les stupéfiants : 6 kgs de résine de cannabis saisis et 18 185 euros d'avoires criminels
- Poursuite de la baisse des cambriolages avec – 22,22%
- Baisse des vols de véhicules (-25%) et des vols 2 roues motorisées (-20%)
- Baisse de 24,29% des faits de violences urbaines due à une baisse de 40% des jets de projectiles et une baisse de 35% des véhicules brûlés.  
Baisse de 133,33% des violences urbaines sur le quartier de Grigny II.

### ZSP DES TARTERETS

**La délinquance de voie publique** enregistre une baisse de **29,03%** passant de 93 faits en 2014 à 66 faits en 2015.

- Aucun fait de vol à main armée n'est enregistré.
- Baisse de 23,53% des vols avec violences
- Lutte contre les stupéfiants : 213 grammes de résine de cannabis, 415 grammes d'herbe de cannabis saisis et 270 euros d'avoires criminels.
- Forte baisse des cambriolages avec -88,89%
- Les vols de véhicules sont peu nombreux (4 faits + 1 fait véhicule motorisé 2 roues),
- Baisse de 43,48% des faits de violences urbaines marquée plus particulièrement par une baisse de 83,33% des jets de projectiles.



## Tribunal de grande instance d'Évry

### Réponses judiciaires à la délinquance dans le département de l'Essonne

Année 2014

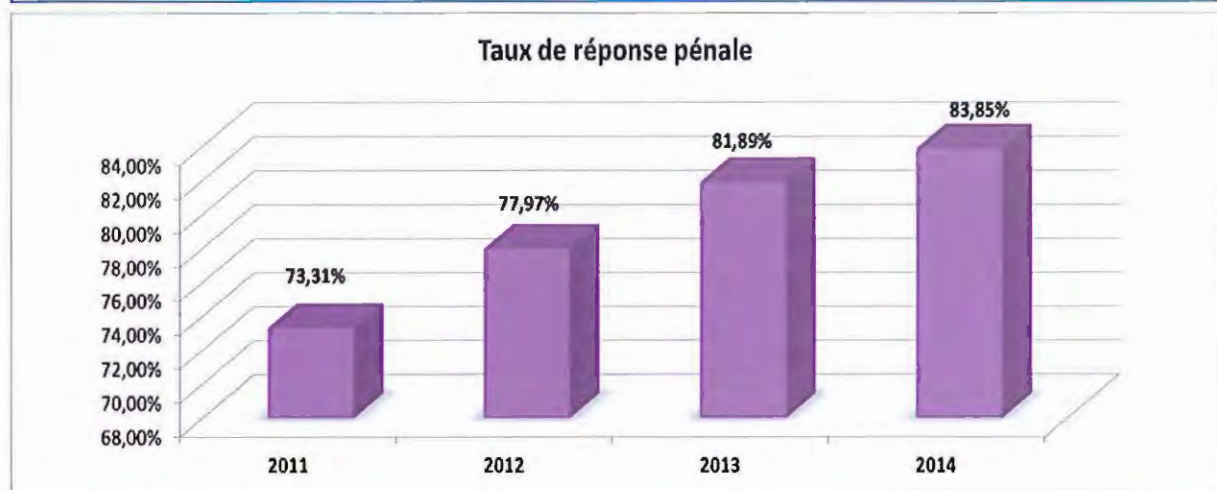
- 1 - Orientation des affaires poursuivables
- 2 - Les mesures alternatives aux poursuites pénales
- 3 - Répartition des modes de poursuites
- 4 - Nature des affaires poursuivies
- 5 - Ventilation de l'origine des affaires poursuivies devant le tribunal correctionnel
- 6 - Nature des jugements rendus par le tribunal correctionnel
- 7 - Nature des peines prononcées par le tribunal correctionnel

### Statistiques

Depuis 2005, de nombreux efforts ont été accomplis, au ministère de la justice, pour améliorer la qualité des données statistiques permettant ainsi de mieux connaître et rendre compte de l'activité pénale des juridictions.

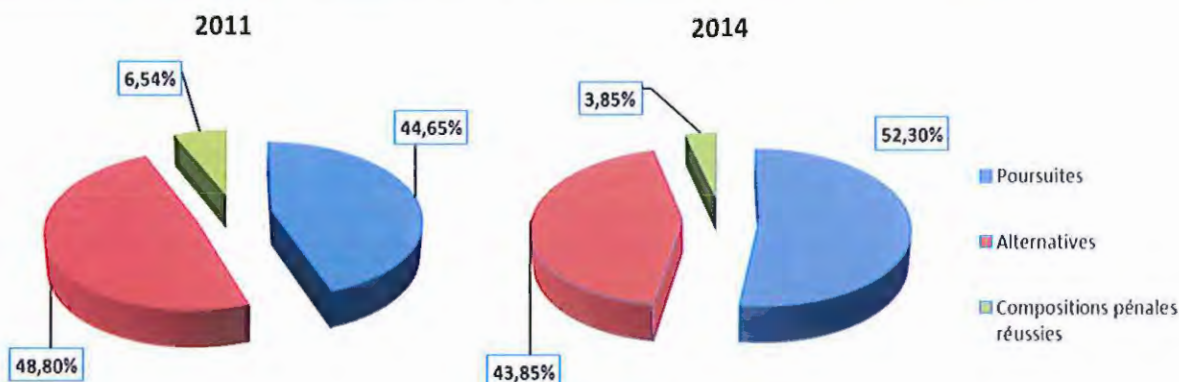
Le déploiement dans les tribunaux de grande instance de l'application Cassiopée a largement contribué, par la rigueur de la saisie des données, à cette clarification de l'analyse statistique qui permet, désormais, d'éclairer le pilotage des parquets et les orientations à donner pour une lutte plus efficace contre la délinquance.

1 - Orientation des affaires poursuivables		
	2013	2014
Affaires poursuivables	23 170	21 133
Réponses pénales	18 974	17 720
<i>Taux de réponse pénale</i>	81,89%	83,85%
<i>Poursuites et alternatives</i>		
	17 404	17 040
<i>Poursuites</i>	9 731	9 308
<i>Alternatives</i>	7 673	7 732
<i>Compositions pénales réussies</i>	1 570	680



En Essonne, comme dans de nombreux départements, le nombre de plaintes et de procès-verbaux transmis au parquet a sensiblement diminué en raison, d'une part de cette meilleure qualité de la saisie des données statistiques et d'autre part d'une baisse de la délinquance.

Au cours des quatre dernières années, le **taux de réponse pénale** (nombre de réponses pénales/nombres d'affaires poursuivables) a augmenté de plus de 10%, passant de 73% à 84%. Cette augmentation est le résultat d'une politique volontariste du parquet d'Evry de donner une réponse pénale à tout acte de délinquance dont le ou les auteurs sont identifiés.



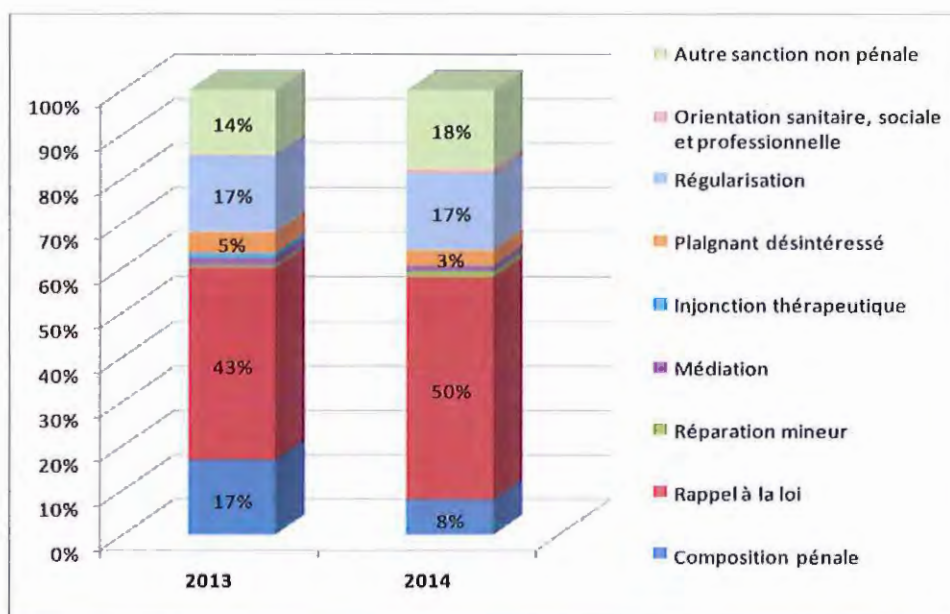
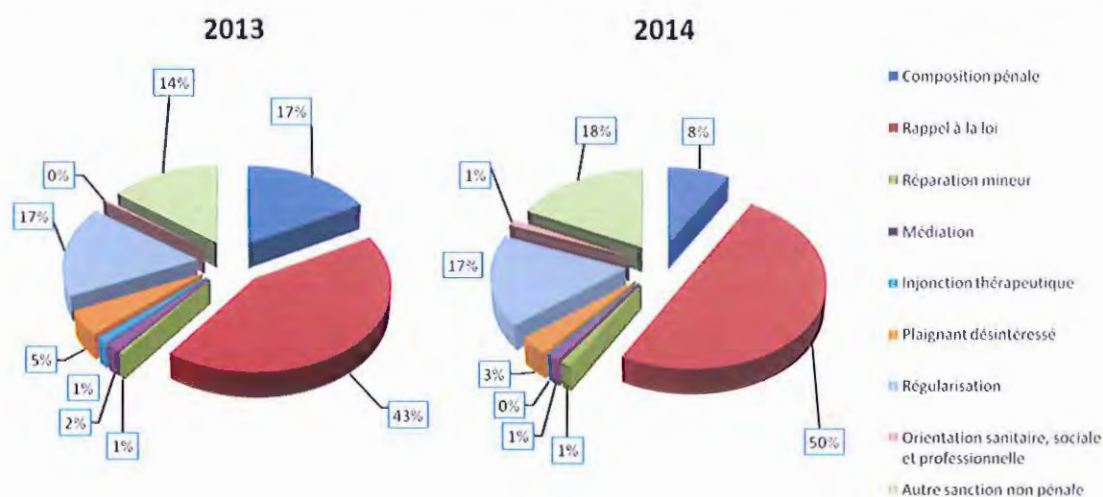
L'augmentation du taux de réponse pénale s'est accompagnée d'une augmentation du taux des poursuites devant le tribunal correctionnel au détriment des mesures alternatives aux poursuites pénales.

Cette évolution résulte principalement d'un développement des ordonnances pénales en réponse à la délinquance routière.



## 2 - Les mesures alternatives aux poursuites pénales

	2013	2014
<b>Mesures alternatives réussies (y/c compositions pénales)</b>	<b>9243</b>	<b>8412</b>
<i>Rappel à la loi</i>	3983	4201
<i>Régularisation</i>	1579	1444
<i>Composition pénale</i>	1570	680
<i>Autre sanction non pénale</i>	1329	1481
<i>Plaignant désintéressé</i>	433	286
<i>Médiation</i>	150	115
<i>Injonction thérapeutique</i>	114	8
<i>Réparation mineur</i>	47	100
<i>Orientation sanitaire, sociale et professionnelle</i>	38	97



Les mesures alternatives aux poursuites pénales constituent la principale réponse aux actes de délinquance de proximité commis dans toutes les communes du département de l'Essonne.

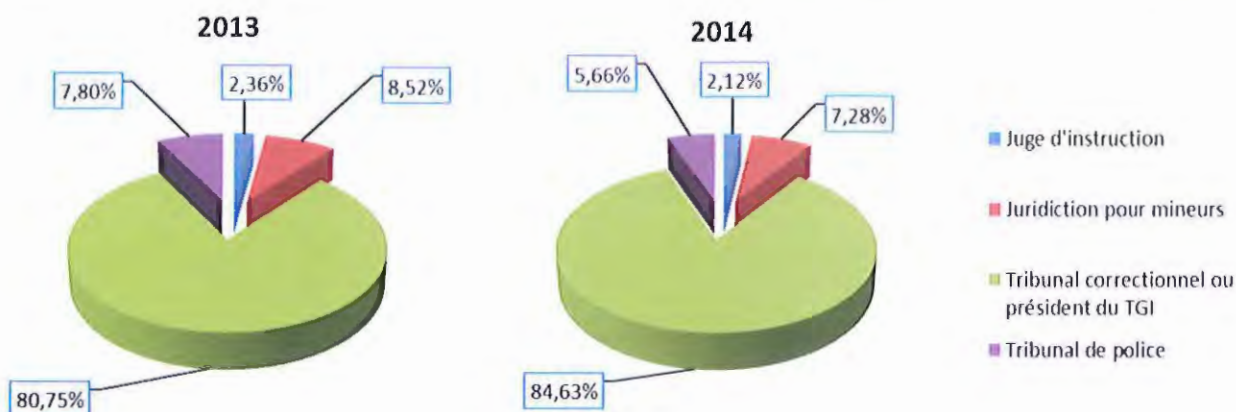
Si la baisse de l'activité pénale a sensiblement fait diminuer le nombre de ces mesures alternatives, le parquet s'est attaché à développer la mise en place de modules de sensibilisation et de stages à l'égard des personnes convoquées devant les délégués du procureur pour se voir notifier un rappel à la loi.

La régularisation et l'indemnisation de la victime restent naturellement des objectifs prioritaires dans le cadre de ces mesures alternatives



### 3 - Répartition des modes de poursuites

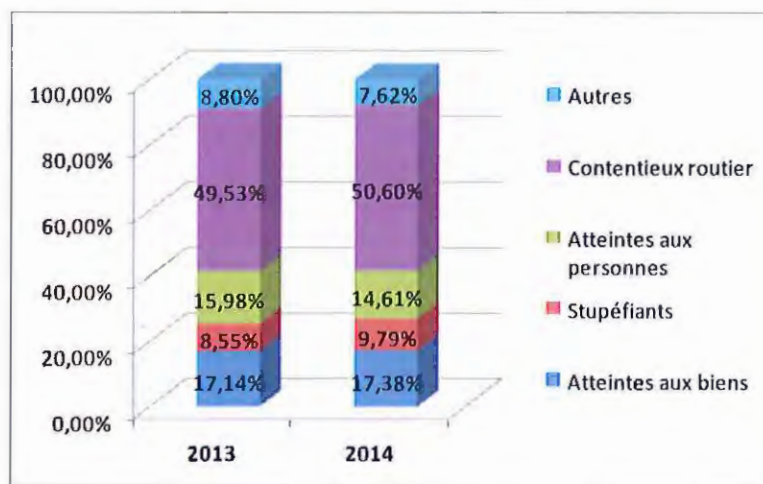
	2013	%	2014	%
<b>Affaires poursuivies</b>	<b>9731</b>		<b>9308</b>	
<i>Juge d'instruction</i>	230	2,36%	197	2,12%
<i>Juridiction pour mineurs</i>	829	8,52%	678	7,28%
<i>Tribunal correctionnel</i>	7 858	80,75%	7 877	84,63%
<i>Tribunal de police</i>	814	7,80%	556	5,66%



Au cours des deux dernières années, la répartition des modes de poursuites devant les juridictions pénales reste relativement stable. Les saisines du juge d'instruction, du juge des enfants et du tribunal de police sont en diminution alors que l'orientation des dossiers vers le tribunal correctionnel reste stable malgré une nette diminution des affaires poursuivies. Cette évolution atteste d'une aggravation des formes de délinquance commises par les jeunes majeurs et d'une volonté d'obtenir une réponse pénale de la juridiction correctionnelle dans des délais raisonnables.

### 4 - Nature des affaires poursuivies

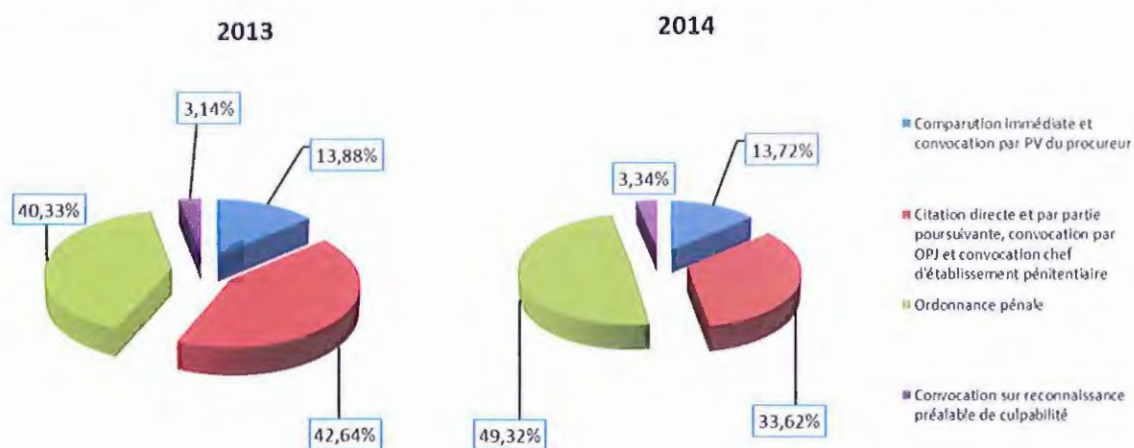
	2013	%	2014	%
<b>Affaires poursuivies</b>	<b>9731</b>		<b>9308</b>	
<i>Atteintes aux biens</i>	1 668	17,14%	1 618	17,38%
<i>Stupéfiants</i>	832	8,55%	911	9,79%
<i>Atteintes aux personnes</i>	1 555	15,98%	1 360	14,61%
<i>Contentieux routier</i>	4 820	49,53%	4 710	50,60%
<i>Autres</i>	856	8,80%	709	7,62%



La répartition des affaires poursuivies devant le tribunal correctionnel atteste de l'importance du contentieux routier traité principalement par la voie de l'ordonnance pénale. A cet égard, la mise en place d'audiences de notification d'ordonnances pénales à l'égard des conducteurs en état alcoolique constitue une réponse pertinente qui permet de conjuguer une réponse pénale effective à une information pédagogique destinées aux auteurs de ces infractions.

### 5 - Ventilation de l'origine des affaires poursuivies devant le tribunal correctionnel

	2013	%	2014	%
<b>Poursuites devant le tribunal correctionnel</b>	<b>7858</b>		<b>7877</b>	
<i>Comparution immédiate et convocation par PV du procureur</i>	1091	13,88%	1081	13,72%
<i>Citation directe et par partie poursuivante, convocation par OPI et convocation chef d'établissement pénitentiaire</i>	3351	42,64%	2648	33,62%
<i>Ordonnance pénale</i>	3169	40,33%	3885	49,32%
<i>Convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	247	3,14%	263	3,34%

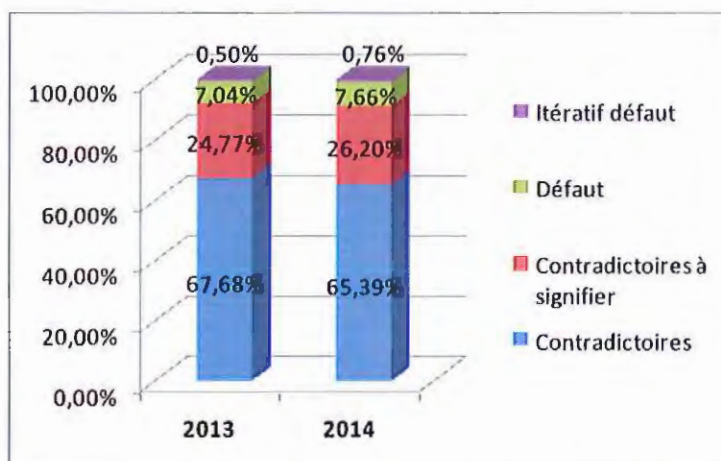


Si l'ordonnance pénale est le principal mode de poursuite devant le tribunal correctionnel, les procédures rapides sont fréquemment utilisées pour répondre aux actes de délinquance grave et répétitifs.

La comparution sur reconnaissance de culpabilité ne représente que 3% du nombre des poursuites

### 6 - Nature des jugements rendus par le tribunal correctionnel

	2013	%	2014	%
<b>Nombre de jugements rendus au fond</b>	<b>5963</b>		<b>5680</b>	
<i>Contradictoires</i>	4036	67,68%	3714	65,39%
<i>Contradictoires à signifier</i>	1477	24,77%	1488	26,20%
<i>Défaut</i>	420	7,04%	435	7,66%
<i>Itératif défaut</i>	30	0,50%	43	0,76%



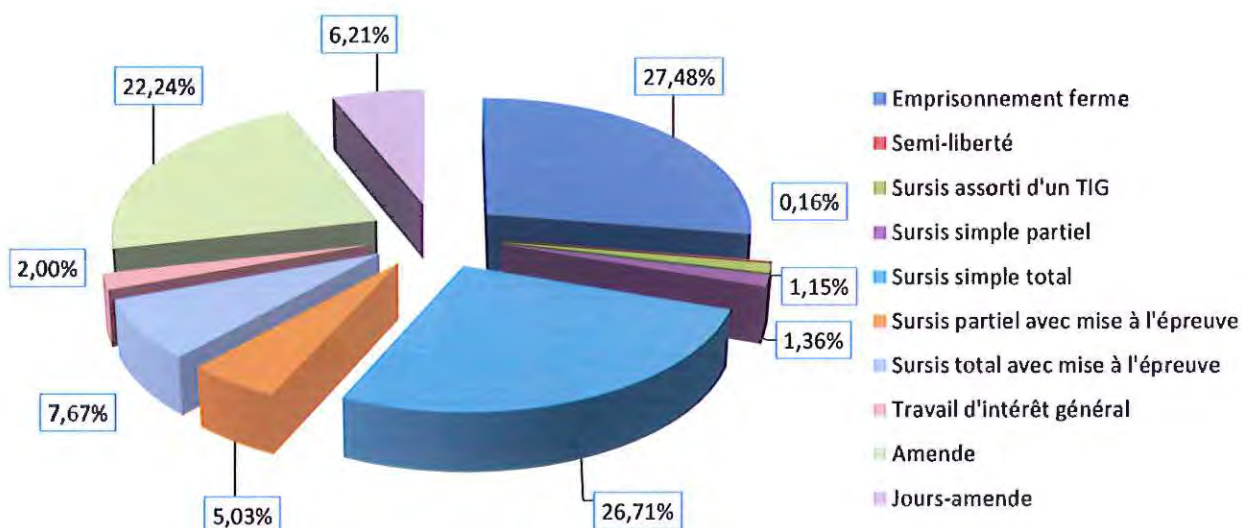
Environ 2/3 des condamnations prononcées sont rendues en présence de la personne mise en cause. Ce résultat reste insatisfaisant et il est souhaitable qu'au cours des prochaines années, des efforts soient entrepris pour que la justice puisse être rendue en présence des personnes mises en cause.



## 7 - Nature des peines prononcées par le tribunal correctionnel

	2014	%
<b>Nombre de jugements par peine prononcée</b>	<b>5152</b>	<b>100,00%</b>
<i>Emprisonnement ferme</i>	<i>1416</i>	<i>27,48%</i>
<i>Semi-liberté</i>	<i>8</i>	<i>0,16%</i>
<i>Sursis assorti d'un TIG</i>	<i>59</i>	<i>1,15%</i>
<i>Sursis simple partiel</i>	<i>70</i>	<i>1,36%</i>
<i>Sursis simple total</i>	<i>1376</i>	<i>26,71%</i>
<i>Sursis partiel avec mise à l'épreuve</i>	<i>259</i>	<i>5,03%</i>
<i>Sursis total avec mise à l'épreuve</i>	<i>395</i>	<i>7,67%</i>
<i>Travail d'intérêt général</i>	<i>103</i>	<i>2,00%</i>
<i>Amende</i>	<i>1146</i>	<i>22,24%</i>
<i>Jours-amende</i>	<i>320</i>	<i>6,21%</i>

**2014**



L'emprisonnement et l'amende sont les deux principales peines prononcées par la juridiction correctionnelle.

1 416 peines d'emprisonnement ferme ont été prononcées, ce qui représente plus d'un quart des peines prononcées par la juridiction correctionnelle au cours de l'année 2014. L'emprisonnement avec sursis arrive en second rang. Le nombre de peines d'emprisonnement prononcés avec sursis et mise à l'épreuve, total ou partiel, est de 654, attestant d'un besoin important de suivi de certains condamnés.

Le travail d'intérêt général est relativement peu prononcé.



## LES REPONSES PENALES A LA DELINQUANCE

Département de l'Essonne

Année 2014

Source SAR

		2013	2014
<b>Activité du parquet</b>			
Affaires poursuivables	Affaires susceptibles de recevoir une qualification pénale où un ou plusieurs auteurs sont mis en cause	23757	21066
Affaires poursuivies	Affaires pour lesquelles une juridiction pénale a été saisie	10158	9233
Mesures alternatives	Affaires pour lesquelles une mesure alternative aux poursuites pénales a été proposée à l'auteur des faits	9416	8420
Classement pour inopportunité des poursuites	Affaires pour lesquelles l'engagement des poursuites pénales n'est pas apparu opportun	4183	3413
Taux de réponse pénale		82,40%	83,80%
Poursuites pénales devant le tribunal correctionnel	Comparutions immédiates	535	457
	Convocations par procès-verbal du procureur de la République	598	625
	Convocations par officier de police judiciaire	3004	2203
	Citations directes	544	440
	Ordonnances pénales	3279	3886
	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	168	220
Poursuites devant le tribunal de police		759	527
Informations judiciaires		290	246
Poursuites devant le tribunal pour enfants		813	596
<b>Activité des juridictions de jugement</b>			
Cour d'assises	Nombre d'arrêts portant condamnation	32	31
	Nombre de personnes physiques déclarées coupables ou relaxées	50	39
Tribunal correctionnel	Nombre de jugements de culpabilité, de relaxe ou d'exonération de responsabilité	5203	5140
	Autres jugements (intérêts civils...)	1358	1190
	Nombre de personnes physiques déclarées coupables, relaxées ou exonérées de responsabilité	5589	5680
	Nombre de personnes morales déclarées coupables, relaxées ou exonérées de responsabilité	43	
Autres condamnations correctionnelles	Nombre d'ordonnances pénales	3757	3848
	Nombre d'ordonnances homologuant une peine proposée par le procureur de la République	173	235

## LES REPONSES PENALES A LA DELINQUANCE

Département de l'Essonne

Année 2014

Source Pharos

		2013	2014
<b>Activité du parquet</b>			
Affaires poursuivables	Affaires susceptibles de recevoir une qualification pénale où un ou plusieurs auteurs sont mis en cause	23170	21133
Affaires poursuivies	Affaires pour lesquelles une juridiction pénale a été saisie	9731	9308
Mesures alternatives	Affaires pour lesquelles une mesure alternative aux poursuites pénales a été proposée à l'auteur des faits	9243	8412
Classement pour inopportunité des poursuites	Affaires pour lesquelles l'engagement des poursuites pénales n'est pas apparu opportun	4196	3413
Taux de réponse pénale		82,40%	83,80%
Poursuites pénales devant le tribunal correctionnel	Comparutions immédiates	502	457
	Convocations par procès-verbal du procureur de la République	589	624
	Convocations par officier de police judiciaire	2788	1974
	Citations directes	402	414
	Ordonnances pénales	3169	3885
	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	168	220
Poursuites devant le tribunal de police		759	527
Informations judiciaires		230	197
Poursuites devant le tribunal pour enfants		829	678
<b>Activité des juridictions de jugement</b>			
Cour d'assises	Nombre d'arrêts portant condamnation	32	31
	Nombre de personnes physiques déclarées coupables ou relaxées	50	39
Tribunal correctionnel	Nombre de jugements de culpabilité, de relaxe ou d'exonération de responsabilité	4846	5140
	Autres jugements (intérêts civils...)	1296	1190
	Nombre de personnes physiques déclarées coupables, relaxées ou exonérées de responsabilité	5589	5680
	Nombre de personnes morales déclarées coupables, relaxées ou exonérées de responsabilité	43	39
Autres condamnations correctionnelles	Nombre d'ordonnances pénales	3169	3885
	Nombre d'ordonnances homologuant une peine proposée par le procureur de la République	168	220

## ANNEXE

### La sécurité routière en 2015

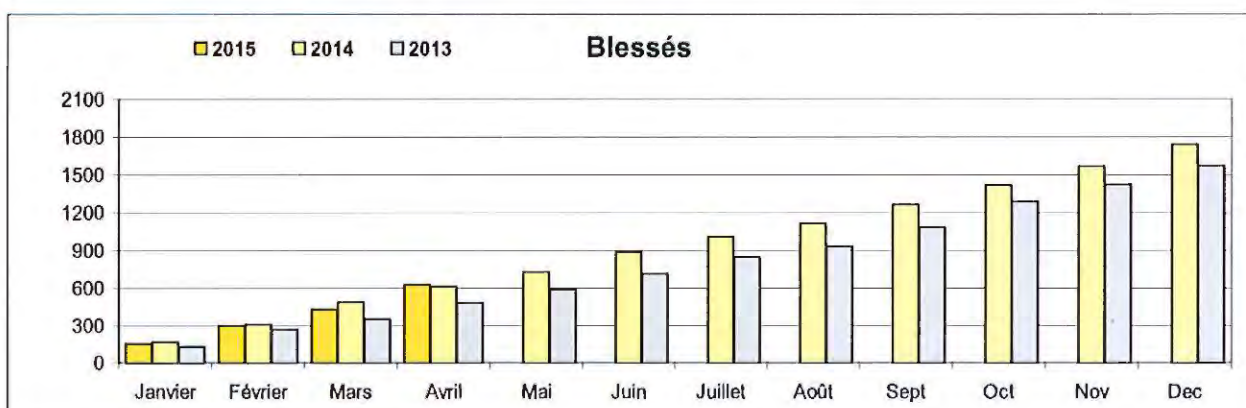
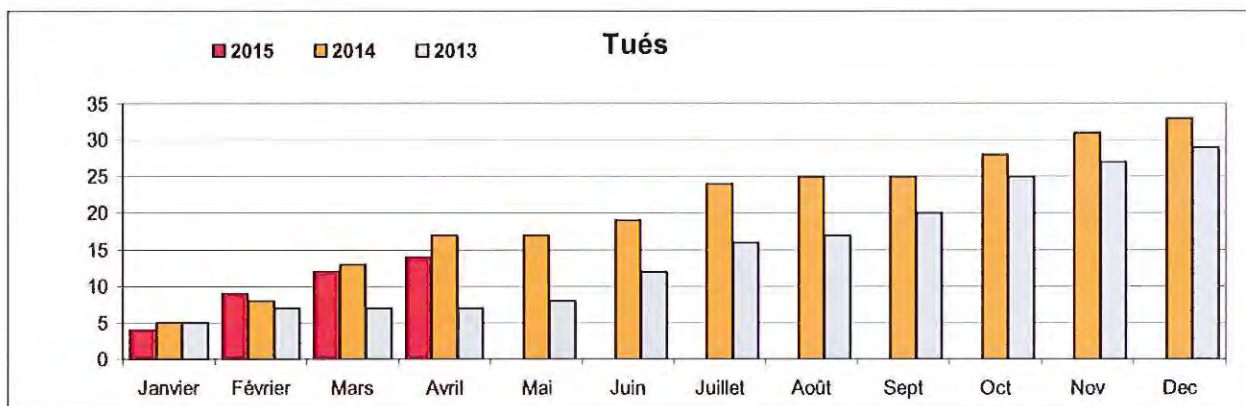
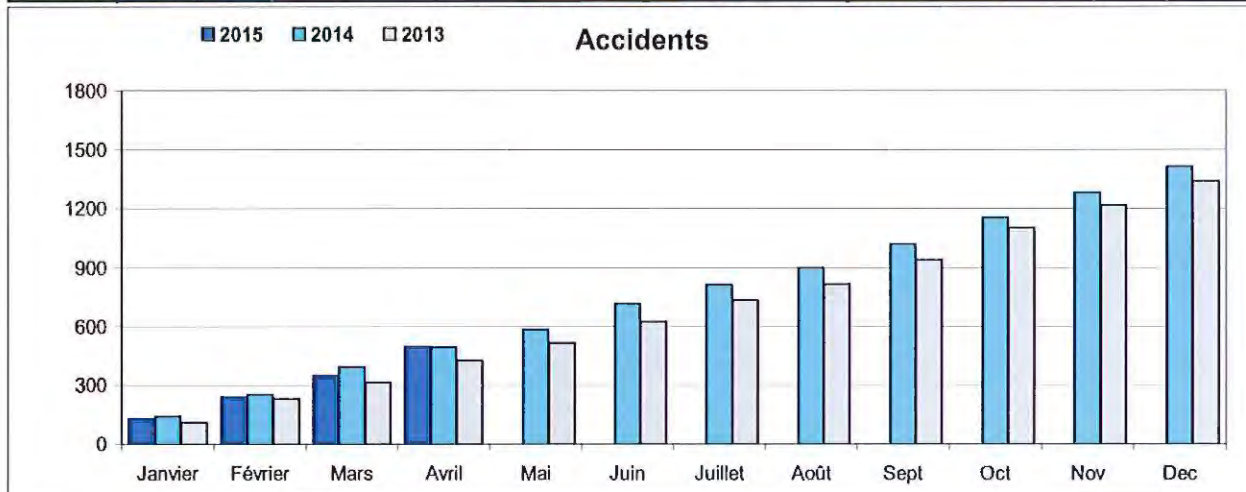


# Statistiques mensuelles cumulées



données provisoires

Mois	Accidents				Tués				Blessés					
	2015	2014	Evo 2014/15	% 2014/15	2013	2015	2014	Evo 2014/15	2013	2015	2014	Evo 2014/15	% 2014/15	2013
Janvier	129	142	-13	-9%	112	4	5	-1	5	156	169	-13	-8%	132
Février	242	254	-12	-5%	232	9	8	1	7	301	310	-9	-3%	272
Mars	349	393	-44	-11%	314	12	13	-1	7	430	489	-59	-12%	354
Avril	496	493	3	1%	425	14	17	-3	7	629	612	17	3%	485
Mai	0	584	-584	-100%	517	0	17	-17	8	0	730	-730	-100%	591
Juin	0	716	-716	-100%	625	0	19	-19	12	0	889	-889	-100%	716
Juillet	0	813	-813	-100%	736	0	24	-24	16	0	1008	-1008	-100%	849
Août	0	897	-897	-100%	814	0	25	-25	17	0	1117	-1117	-100%	932
Septembre	0	1020	-1020	-100%	938	0	25	-25	20	0	1264	-1264	-100%	1086
Octobre	0	1155	-1155	-100%	1101	0	28	-28	25	0	1419	-1419	-100%	1290
Novembre	0	1280	-1280	-100%	1216	0	31	-31	27	0	1571	-1571	-100%	1425
Décembre	0	1413	-1413	-100%	1339	0	33	-33	29	0	1741	-1741	-100%	1575





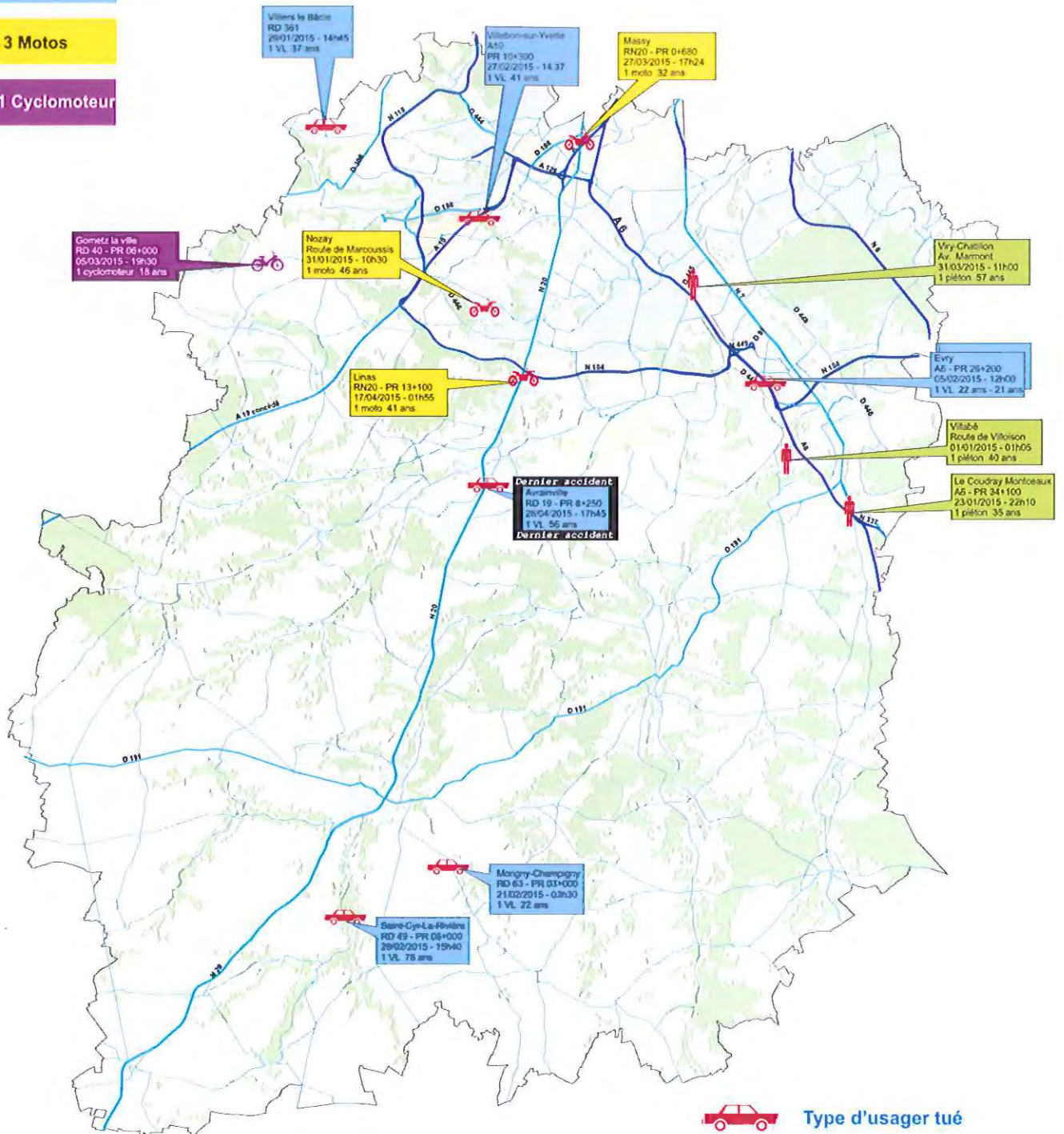
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE L'ESSONNE

# Accidents mortels 2015 en Essonne

( au 26/04/2015 - 13 accidents - 14 tués )

-  **3 Piétons**
-  **7 VL**
-  **3 Motos**
-  **1 Cyclomoteur**



-  **Type d'usager tué**
-  **Réseau routier Etat**
-  **Tués multiples**
-  **Dernier accident**